

# PANORAMA

## // SYNTHÈSE DES JOURNÉES PROFESSIONNELLES //

29 & 30 JUIN 2017  
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DE  
CLERMONT MÉTROPOLE (ESACM)



Les associations régionales AC//RA – Art Contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes et Adéra – Association des écoles supérieures d’art et design Auvergne-Rhône-Alpes ont organisé à l’École Supérieure d’Art de Clermont Métropole (ESACM), les 29 et 30 juin 2017, les journées professionnelles *Panorama : Enjeux et perspectives des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes*.

Plus de **200 professionnels en provenance de tout le territoire de la nouvelle grande région** se sont mobilisés. Répartis en ateliers, les participants ont réfléchi à la situation des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes autour de trois grands thèmes :

- **Quel écosystème pour les arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes ?**
- **Quelle économie pour les arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes ?**
- **Quels rôles et missions pour les arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes ?**

Cette réflexion commune a permis d’aboutir à une série de **24 propositions** qui visent à améliorer la situation des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes et à favoriser une structuration en réseau du secteur.

Ce document résume et synthétise les observations, problématiques et propositions formulées par les participants durant ces deux journées de rencontre.



## 29 JUIN 2017 // TRAVAIL EN ATELIERS

### THÈME 1 // QUEL ÉCOSYSTÈME POUR LES ARTS VISUELS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?

#### ATELIER 1 // ORGANISER LA DIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE

##### [ DIVERSITÉ DES ACTEURS, DES ÉCHELLES, DES MISSIONS, DES STRUCTURES, DES MILIEUX : QUELLE ORGANISATION ? ]

— *Modératrice* : Muriel Lepage, directrice de l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole (ESACM) ([www.esacm.fr](http://www.esacm.fr))

— *Intervenante* : Cécile Villiers, assistante de coordination, réseaux Cartel, CINQ,25 et Fusée ; en charge de la coordination du Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI) Nouvelle-Aquitaine ([sodavi-nouvelleaquitaine.org](http://sodavi-nouvelleaquitaine.org))

#### // LE SODAVI NOUVELLE-AQUITAINE

Cécile Villiers explique que le Schéma d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI) Nouvelle-Aquitaine était porté à l'origine par le réseau CINQ,25 (Limousin) avant la création de la région Nouvelle-Aquitaine. CINQ,25 se rapprochant dans ses missions des réseaux Cartel (Poitou-Charentes) et Fusée (Aquitaine), les trois structures se sont mobilisées avec la DRAC et la nouvelle Région pour penser la mise en place d'un SODAVI, sur un principe de collégialité et de concertation. Cécile Villiers précise qu'il n'y a pas de mode d'emploi pour mettre en place un SODAVI : celui-ci prend la forme que ses initiateurs désirent lui donner - il est donc différent dans chaque région qui en entreprend un.

Actuellement, 27 personnes travaillent sur le SODAVI Nouvelle-Aquitaine durant des temps de concertation et d'échanges publics. Une enquête a été lancée

en collaboration avec l'agence régionale L'A. auprès des artistes et des professionnels de la région. La période de concertation (mars 2016 – février 2018) est structurée sous la forme d'ateliers fédérateurs organisés autour de 2 axes thématiques : **le parcours de l'artiste** (économie, écosystème, équité territoriale) et **le développement territorial**. Au total, ce sont 450 participants qui ont pris part à un ou plusieurs de ces ateliers fédérateurs. À la fin du SODAVI (février 2018), l'objectif est de poser un plan d'action pour rester dans cette dynamique, organiser et structurer les actions.

## // DISCUSSION

En juin 2017, un SODAVI est en cours dans presque toutes les régions en France. Le SODAVI engage une démarche unique dont chaque territoire s'empare autour du thème de la **place de l'artiste dans son écosystème**. Des questions nouvelles apparaissent, notamment autour de la notion d'**économie sociale et solidaire**, puisqu'aujourd'hui de nombreux artistes et acteurs culturels s'inscrivent dans ce mode de production et de consommation. L'expérience du SODAVI est enrichissante et démultipliante pour ses participants et favorise une remontée des **préoccupations locales** vers l'**échelle régionale**, pour obtenir par la suite une réponse du niveau régional vers le niveau local. Elle permet également de **tisser de la coopération** entre des acteurs dont la visibilité, les missions et les problématiques peuvent être très différentes.

Les échanges entre les participants mettent en avant l'importance de prendre en compte les problématiques géographiques, sociales, culturelles, ainsi que les spécificités territoriales et régionales de l'Auvergne-Rhône-Alpes. Comment penser un **rayonnement territorial pragmatique pour les arts visuels** en fonction de ces données ?

Par ailleurs, les artistes présents autour de la table font le **constat de plusieurs difficultés** : il est tout d'abord très complexe de trouver des ateliers, des lieux de vie et de production, en particulier au cœur des villes. Il faut de plus travailler sur la définition de ce qu'est un atelier d'artiste car ces lieux sont souvent

inadaptés aux besoins et aux pratiques des artistes. La mobilité des artistes sur le territoire est également une donnée très importante qu'il faut connaître et encourager, car ces derniers sont amenés à se déplacer au gré de leurs projets. Enfin, les artistes constatent de façon plus large des difficultés liées au financement de leur travail et à leur statut ; pourrait-on créer une sorte de « revenu minimum d'activité artistique » pour donner davantage de reconnaissance aux artistes ?

Ces différentes problématiques sont des enjeux du SODAVI car elles interrogent la place de l'artiste au sein de son écosystème politique, social et économique. On s'aperçoit qu'**il manque des intermédiaires**, des interfaces entre les acteurs, notamment entre les artistes et les institutions.

Sur le plan régional, comment développer des modes d'échange et de connaissance afin que les différentes échelles puissent dialoguer ensemble, créer du diagnostic et mettre en avant leurs enjeux ? **Comment révéler la diversité du territoire ?** Finalement, la diversité du territoire ne serait-elle pas l'atout de la région Auvergne-Rhône-Alpes ?

## // PROPOSITIONS

À la fin de l'atelier, les participants formulent les propositions suivantes :

1. **Réaliser un diagnostic partagé et prospectif** qui montrerait ce qui pourrait faire sens à l'échelle régionale, et qui mettrait en lumière les spécificités et les singularités territoriales. La méthodologie consisterait à construire en premier lieu un entre-soi nécessaire, et à y associer par la suite d'autres acteurs plus éloignés du champ des arts visuels.
2. **Changer les modes de travail actuels pour arriver à une concertation élargie** au-delà du champ des arts visuels, avec les élus et les techniciens, à toutes les échelles régionales, au travers de chantiers de co-construction partagés sur les territoires.
3. **Favoriser la mobilité des artistes sur le territoire et faciliter l'interface entre l'atelier et le logement.** L'idée de travailler sur les écarts économiques entre les territoires (coût des loyers notamment) est également évoquée.

## ATELIER 2 // MUTUALISATIONS ET COOPÉRATION

### [ QUELLES COOPÉRATIONS ET QUELLES MUTUALISATIONS ENVISAGEABLES SUR LE TERRITOIRE ? ]

— *Modérateur* : Vincent Blesbois, artiste et président du collectif Les Ateliers ([www.lesateliers.eu](http://www.lesateliers.eu))

— *Intervenants* : Lukazs Drygas, artiste, membre du collectif Yes we camp ([yeswecamp.org](http://yeswecamp.org)) // Lou Bellegarde et Fabienne Boudon, architectes urbanistes, agence Particules ([www.particule-s.eu](http://www.particule-s.eu))

#### // L'ASSOCIATION YES WE CAMP

Lukazs Drygas est artiste et salarié de l'association Yes We Camp. Le collectif a porté son premier projet en 2013 à l'occasion de la manifestation *Marseille-Provence - Capitale européenne de la culture*, en transformant un terrain vierge du quartier de l'Estaque en un « village vivant ». L'association intervient par la suite à Aubervilliers sur le site d'une friche, où elle développe des projets culturels et artistiques avec les habitants du quartier. À Pantin, Yes We Camp transforme le parking d'un théâtre en un lieu de baignade urbaine. Les projets du collectif prennent ainsi des **formes très variées** et sont le plus souvent menés à court-terme (voire à très court-terme car éphémères). Ils sont en général **auto-financés** afin de garder une forme d'indépendance, mais peuvent être financés par les **structures partenaires** suivant leurs formats (invitations, commandes, réponses à des appels à projets, etc.). Aujourd'hui, les projets sont financés par les revenus de certains lieux, notamment la vente en restauration lors d'évènements artistiques (cuisine, bars, cafés, etc.). L'association a par ailleurs pu créer de l'emploi puisque 50 personnes sont actuellement salariées.

## // L'AGENCE PARTICULES

« Particules » est une agence d'architecture et d'urbanisme fondée en 2016 par Lou Bellegarde et Fabienne Boudon. Ses locaux sont installés sur le site des Grands voisins ([lesgrandsvoisins.org](http://lesgrandsvoisins.org)), à Paris, qui est une **synergie entre trois structures** : les associations Yes We Camp (en charge de l'accueil du public), Aurore (qui gère l'hébergement d'urgence sur le site) et Plateau urbain (en charge de gérer les espaces-bureaux et le financement du site). La **mutualisation** de ces trois associations offre une **énergie** et un **lieu de travail exceptionnel** aux structures qui y sont installées. Par ailleurs, des équipes différentes sont montées en fonction des projets portés par l'agence ; en plus des corps de métiers associés habituellement aux projets architecturaux sont associés des artistes, des designers, des étudiants (etc) sous la forme de workshops.

L'agence Particules porte actuellement le projet de renouvellement urbain du quartier de l'Abbaye à Grenoble. Lou Bellegarde et Fabienne Boudon travaillent pour y développer des logements étudiants, pour personnes âgées et multi-générationnels, et pour y créer des espaces de travail (ateliers) ou encore des lieux pouvant accueillir des projets culturels (espaces d'expositions notamment) - l'idée étant de **créer un quartier dynamique, ouvert et vivant**.

## // DISCUSSION

L'idée de la **précarité** est évoquée par les participants, notamment à travers l'**aspect temporaire et éphémère de certains projets**, mais aussi au regard des **difficultés de financement des projets** et de **rémunération des professionnels mobilisés** (artistes, porteurs de projets, opérateurs culturels, etc.). De plus, les initiatives artistiques et culturelles qui apparaissent dans des lieux investis à court-terme ou squattés sont **rarement soutenues** par les pouvoirs publics, alors que bien souvent elles créent une forme d'effervescence, une **dynamique positive** qui amènent des retombées intéressantes pour les territoires.

Sur le plan de la médiation des arts visuels, il en va de la responsabilité des professionnels de déplacer le regard, d'**effacer les frontières des disciplines pour faciliter l'accès des publics à l'art contemporain**. S'il est important de **mutualiser les initiatives** (partenariats entre associations, écoles d'art, entreprises, etc.), il est aussi important de **mutualiser les publics**, notamment par la pluridisciplinarité et la transversalité. Il faut ainsi sortir de l'entre-soi artistique et associer aux projets des urbanistes, des philosophes, des sociologues (etc.) qui vont amener du sens à ce qui est fait.

Enfin, le transfert de connaissances, de compétences, de savoir-faire entre professionnels des arts visuels ne peut se faire que par la **rencontre entre les acteurs du territoire**. Pour ce qui est de la création d'ateliers pour les artistes (qui manquent d'espaces de travail, notamment en Rhône-Alpes), on pourrait imaginer, à la manière du 1% artistique, l'obligation de réaliser un certain nombre d'ateliers par zones ou par nombre d'habitants. Enfin, les participants réaffirment l'importance de **s'emparer d'espaces vauquants** (friches, espace public) et s'interrogent sur la **création d'une charte** afin d'encadrer l'usage de ces espaces vacants par les artistes et les porteurs de projet – l'idée étant de permettre une meilleure compréhension entre eux et les pouvoirs publics.

## // PROPOSITIONS

À la fin de l'atelier, les participants formulent les propositions suivantes :

1. **Mettre en place un accompagnement** pour les petites structures ou les artistes qui auraient besoin d'espaces vacants pour l'accueil du public, d'ateliers de travail ou de partenaires.
2. **Créer un carnet d'adresses mettant en commun les contacts d'artisans et d'entreprises** compétents en tant que relais de production artistique. Prévoir également la **création d'un label « art-responsable »** qui permettrait de donner davantage de visibilité à ces partenaires privés, et valoriserait leur engagement en faveur des artistes et des structures.

3. **Créer une charte d'accord de bon usage** pour permettre aux artistes et aux porteurs de projets d'occuper des espaces vacants (privés ou publics) plus facilement. Celle-ci définirait le temps d'occupation de l'espace, son déploiement, etc. - elle serait un outil pour permettre de rassurer les partenaires du projet.
4. **Développer une plateforme numérique**, un réseau dématérialisé qui faciliterait l'échange d'informations, le partage de connaissances, de compétences, pour encourager la formation des acteurs des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes.

## ATELIER 3 // LE TERRITOIRE ET SON DEHORS

### [ RELATIONS INTERRÉGIONALES ET INTERNATIONALES : QUELLES COOPÉRATIONS ? ]

— *Modératrice* : Sylvie Vojik, directrice d'art3 ([www.art-3.org/art-contemporain](http://www.art-3.org/art-contemporain))

— *Intervenants* : Isabelle Bertolotti, conservatrice, Musée d'art contemporain de Lyon ([www.mac-lyon.com](http://www.mac-lyon.com)) // David Moinard, directeur artistique du « Partage des eaux », Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ([www.parc-monts-ardeche.fr/actions-du-parc-en-faveur-du-territoire/le-partage-des-eaux/175/694.html](http://www.parc-monts-ardeche.fr/actions-du-parc-en-faveur-du-territoire/le-partage-des-eaux/175/694.html))

### // LE PARCOURS ARTISTIQUE « PARTAGE DES EAUX »

David Moinard est directeur artistique du projet *Partage des eaux*, commissaire indépendant et membre du comité artistique du Palais de Tokyo. Il intervient dans cette table-ronde car depuis 2013 il a été missionné par le Parc régional des Monts d'Ardèche pour concevoir un projet de parcours artistique à l'échelle du Parc, avec une dimension liée au territoire. Le fil conducteur du parcours est ainsi une ligne géographique et symbolique, la « ligne du partage des eaux » qui sépare le bassin atlantique du bassin méditerranéen, et qui parle du **territoire**, des **paysages**, de la **géographie**, et donc d'une **réalité locale**. Le Parc régional des Monts d'Ardèche est classé comme « géo-parc mondial » par l'UNESCO

et le projet *Partage des eaux* pourrait s'étendre à d'autres parcs classés en France et dans le monde.

## // LA PLATEFORME INTERNATIONALE « RENDEZ-VOUS »

Isabelle Bertolotti est responsable des expositions au Musée d'art contemporain de Lyon, co-directrice artistique de *Rendez-vous / Biennale de Lyon* et présidente de l'Adéra. La plateforme *Rendez-vous* est née d'un partenariat entre le Musée d'art contemporain de Lyon et l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon en partant du constat que les lieux de diffusion et les acteurs politiques ne s'intéressaient pas aux artistes émergents, et qu'il fallait **donner de la visibilité et professionnaliser les jeunes diplômés** de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon. Peu à peu, le marché de l'art a évolué et la **notion d'artiste émergent** a gagné en notoriété et en reconnaissance. *Rendez-vous* s'est ainsi ouvert aux artistes émergents internationaux (hors Europe), permettant un **dialogue entre jeunes artistes français et artistes internationaux**. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a adhéré au projet, tout comme l'Institut français qui a soutenu les éditions à Shanghai et à Singapour. Aujourd'hui, l'édition « biennale » prévaut, avec une **direction artistique partagée** entre le Musée d'art contemporain de Lyon, l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, la Biennale de Lyon et l'Institut d'art contemporain Villeurbanne/Rhône-Alpes, et l'invitation de dix commissaires de biennales étrangères, proposant chacun des artistes qui feront partie de l'exposition. L'année suivante, *Rendez-vous* s'exporte à l'international, sur des scènes éloignées et difficilement accessibles pour la jeune création, hors d'Europe.

## // DISCUSSION

Les participants constatent que s'il n'y a pas de volonté politique, il n'y a pas de projet : celui-ci est insufflé par toute personne qui a la volonté de le faire (artistes, opérateurs culturels, etc.) mais **sa concrétisation inter-régionale et/ou internationale découle d'une volonté politique**. Les porteurs de projet ne sont en

effet pas équipés pour un tel déploiement (économiquement notamment) et ont besoin d'autorisations émanant du politique.

Pour ce qui est de la forme, intégrer la dimension culturelle au jumelage de deux villes est une chose simple qui coûte peu aux collectivités. Des acteurs très différents peuvent ainsi se rencontrer et prendre part aux projets et créer par la suite des coopérations – institutions, artistes et collectifs d'artistes, associations (etc.). Néanmoins, il est indispensable de **développer des liens de contact entre des opérateurs culturels du territoire et des opérateurs internationaux pour faciliter la mobilité et la rencontre**, sur le modèle de voyages d'étude par exemple. Les formes de l'exposition et de la résidence d'artiste sont souvent privilégiées mais il peut être intéressant de **réfléchir à d'autres formats de mobilité**.

Les participants rappellent également que la culture est « signe » de notre humanité - elle est indispensable au même titre que nos besoins primaires. Il faudrait **revendiquer une identité plus forte des arts plastiques** et développer davantage de lobbying en faveur des arts visuels, en mettant en lumière une **scène artistique régionale identifiable**. Lier la création à des besoins politiques pourrait être une solution, en croisant les services communication, international, culture, finances et urbanisme après avoir identifié les **stratégies** des collectivités. Il est important par ailleurs de **créer des synergies sur les territoires avec les entreprises et l'enseignement supérieur**, afin de montrer que l'art et la culture sont au cœur d'un territoire, d'une économie, d'une industrie, d'un pôle étudiant, etc.

Enfin, il faut **améliorer le système de circulation de l'information** autour des **dispositifs de coopération** intra-régionaux, nationaux et internationaux. La difficulté de trouver de l'information et de monter des dossiers de subvention, notamment au niveau européen, est soulignée par les participants. La présence et l'**expertise d'une personne-ressource dans les collectivités ou la DRAC** est indispensable, notamment pour aider à monter et financer des projets. **Connaître les bonnes pratiques** de ses confrères grâce à un état des lieux de ce qui se fait et ce qui fonctionne est ainsi au centre de la discussion. L'idée de créer une cartographie des échanges internationaux pour informer et donner des axes de développement stratégiques est avancée. Une plateforme-ressource sur Internet avec des forums

sur des questions spécifiques serait également très utile, afin d'**encourager la mutualisation, la formation et la circulation de l'information.**

## // PROPOSITIONS

À la fin de l'atelier, les participants formulent les propositions suivantes :

- 1. Mettre en place une plateforme qui rassemble les actions, les activités, les manifestations de tous les acteurs des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes.**  
Une centralisation des échanges internationaux (cartographie des jumelages et des partenariats), la mise en place d'une zone-ressource et des forums de discussion sont également proposés. Regrouper l'information et mutualiser les connaissances permettrait de constituer une « communauté arts visuels » plus forte et plus incluante en Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif serait de développer des actions prospectives à travers l'organisation de voyages d'études, à la façon des professionnels d'autres milieux (commerciaux, chefs d'entreprises, etc.), et de favoriser les partenariats avec les structures privées.
- 2. Rendre lisible la scène « arts visuels » en Auvergne-Rhône-Alpes,** grâce notamment à la plateforme commune qui montrerait la diversité et la force du travail des structures et des artistes locaux. L'identification de cette scène artistique permettrait de développer l'accueil de professionnels et d'artistes venant d'autres régions et d'autres pays.
- 3. Reconnaître le travail des acteurs du champ des arts visuels à sa juste valeur,** notamment sa valeur économique, au même titre que les entreprises de la région. Les acteurs culturels pourraient, de plus, être consultés et intervenir pour partager leurs compétences et leur expertise lorsque des projets artistiques sont développés par les collectivités territoriales.
- 4. Avoir un réel interlocuteur pour les arts visuels à l'échelle régionale,** qui serait disponible pour accompagner les structures et les artistes.

## THÈME 2 // QUELLE ÉCONOMIE POUR LES ARTS VISUELS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?

### ATELIER 4 // L'ÉCONOMIE DES ARTISTES

#### [ ÉCONOMIE FINANCIÈRE, ÉCONOMIE DE VIE, ÉCONOMIE DE TRAVAIL. AIDES ET DISPOSITIFS ]

— *Modératrice* : Séverine Bailly, directrice, Paradox[a], collaboratrice 369 Éditions ([www.paradoxa.org](http://www.paradoxa.org))

— *Intervenants* : Sarah Bahr, artiste ([sarahbahr.weebly.com](http://sarahbahr.weebly.com)) // Fabien Steichen, artiste ([audeladucontemporain.wordpress.com](http://audeladucontemporain.wordpress.com))

#### // LE PARCOURS ARTISTIQUE DE FABIEN STEICHEN

Diplômé de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon en 2013, Fabien Steichen a monté différents projets avec des demandes de soutien à des partenaires publics et privés ainsi qu'une campagne de financement participatif réussie. D'après lui, les artistes qui ont gagné en visibilité et dont la situation est viable sont ceux qui ont trouvé le **modèle économique qui convient à leur pratique**.

#### // LE PARCOURS ARTISTIQUE DE SARAH BAHR

Diplômée de l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon en 2011, Sarah Bahr explique que sa **situation économique est au cœur de ses préoccupations professionnelles**. Sarah Bahr a commencé sa formation au sein d'une école de théâtre en Allemagne avant d'intégrer l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, où elle est lauréate du Prix de Paris en 2012. Cela lui a permis d'intégrer une résidence d'un an à la Cité des arts à Paris, de bénéficier d'une bourse et d'exposer au Salon de Montrouge. Sarah Bahr constate la **réurrence de projets bénévoles** ou **très peu rémunérés** qu'elle essaie d'éviter par

choix, ce qui lui donne le sentiment d'être marginale, isolée, et finalement très précaire.

## // DISCUSSION

Les notions de **précarité** et de **survie** sont au centre de cet atelier car très peu d'artistes plasticiens vivent de leur pratique – moins de 10% en France. L'économie d'aujourd'hui ne reconnaît pas de salaire aux artistes ; **la rémunération des artistes ne fait pas partie des dépenses éligibles** dans les dossiers de subvention de certaines institutions. De plus, on demande bien souvent aux artistes d'être producteurs, diffuseurs, couteau-suisse (etc.) et la concurrence entre eux est très forte – cela mène à une **forme d'acceptation de la précarité voire d'auto-exploitation**. Toutefois, embaucher un artiste en tant que salarié ou le rémunérer sur la base de droits de monstration peut être complexe car chaque situation est différente, notamment au niveau du temps passé à concevoir et produire une œuvre. Cela fait débat entre les participants, car dans aucune autre profession on ne mettrait en avant le **capital symbolique comme seule source de « revenu »**. De plus, ne serait-ce pas à l'artiste et non à la structure d'estimer un droit de cession pour la création d'une œuvre, comme cela est le cas dans le secteur du spectacle vivant ? L'importance de la négociation est évoquée par les participants, tout comme le **besoin d'un statut social clair**.

Pour les participants, il est important que le réseau de l'art privé et celui de l'art public **se mélangent** davantage. Il faut également que la **recherche artistique soit rétribuée**, quelles qu'en soient ses formes (plastique, intellectuelle, etc.). Il y a de plus une confusion, une dérive sur l'aspect quasi-systématique de l'intervention des artistes dans les écoles, ce qui n'a le plus souvent que peu à voir avec la pratique artistique – il est donc nécessaire de travailler sur la **distinction entre action culturelle et création**.

On peut alors se demander quelle serait la situation idéale pour mener le travail d'artiste ? Pour les artistes présents autour de la table, il faut avant tout un atelier pour pouvoir travailler, **un espace dédié qui permette une meilleure**

**intégration sociale et qui valorise le fait d'être artiste.** Néanmoins, la question du collectif est importante : **malgré une pratique individuelle, personnelle, comment construire une voix collective qui soit solidaire ?** Il manque peut-être un espace d'existence qui crée du lien au-delà de l'entre-soi artistique.

## // PROPOSITIONS

À la fin de l'atelier, les participants formulent les propositions suivantes :

- 1. Créer des espaces de travail collectifs dans les villes pouvant mêler différents métiers,** pour lutter contre l'isolement des artistes. Créer ce genre de pôles artistiques serait d'ailleurs bénéfique pour les territoires, car cette effervescence attirerait les professionnels d'autres régions et d'autres pays.
- 2. Créer une charte qui défende les droits des artistes et mette en avant les devoirs des structures** (sur le modèle de la Charte de l'économie solidaire).
- 3. Redistribuer une partie des subventions perçues par les structures aux artistes** avec lesquelles elles ont travaillé au cours d'une année. Cette redistribution pourrait être envisagée sur la base d'un pourcentage reversé à la fin de l'exercice budgétaire, puisqu'il semble compliqué de calculer un revenu minimum pour les artistes d'une autre façon que celle-ci (impossible de quantifier le temps passé à concevoir et produire une œuvre).
- 4. Développer des formes de conseil, de rencontre, de formation à destination des artistes et des acteurs des arts visuels.**
- 5. Les écoles d'art doivent devenir des espaces d'information et de formation après l'obtention du diplôme,** générant du lien et véhiculant la connaissance. Il serait également très utile que des forums en ligne accessibles depuis le site des écoles soient créés, afin que les anciens étudiants puissent échanger facilement.
- 6. Reconnaître socialement, culturellement, économiquement et politiquement la nécessité de l'artiste au sein de la cité.** Il est important voire urgent que la présence d'artistes dans la vie de la ville devienne évidente pour tous.

## ATELIER 5 // L'ÉCONOMIE DES STRUCTURES

### [ FINANCEMENTS PUBLICS, FINANCEMENTS PRIVÉS, AUTO-FINANCEMENT ]

— *Modérateur* : Marc Bembekoff, directeur de La Halle des bouchers, Vienne ([caca-lahalledesbouchers.fr](http://caca-lahalledesbouchers.fr))

— *Intervenant* : Damien Beguet, artiste, membre de l'Économie solidaire de l'art ([www.damien-beguet-microclimat.com](http://www.damien-beguet-microclimat.com))

#### // LE PARCOURS ARTISTIQUE DE DAMIEN BEGUET

Diplômé de l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) de Lyon, Damien Beguet s'interroge **sur les conditions d'existence, de diffusion et de réception d'une œuvre d'art**. Il explore le système économique de l'art et réfléchit sur **la notion de valeur marchande et sur l'instrumentalisation de l'artiste**. En 2011, avec l'artiste P. Nicolas Ledoux, ils achètent contractuellement l'œuvre et le nom de l'artiste Ludovic Chemarin, après que celui-ci ait décidé en 2005 de mettre fin à sa carrière. Ils en poursuivent depuis l'exploitation sous le nom de Ludovic Chemarin© qui expose en France et à l'étranger, participe à des conférences, donne des entretiens, fait l'objet de recherches et d'articles.

Damien Beguet participe également au **groupe de réflexion Économie solidaire de l'art**, créé en 2014 par quatre artistes, qui  **vise à améliorer la situation économique des artistes plasticiens en France**. Aujourd'hui, la page Facebook du groupe réunit désormais près de 12 000 personnes : artistes, critiques et journalistes, commissaires, responsables d'institutions et d'associations, professionnels de la culture, étudiants d'écoles d'art. Depuis 2016, **une Charte a été créée** par le groupe Économie Solidaire de l'Art, à l'attention de tous les acteurs des arts visuels en France, visant à **faire valoir une éthique des situations de création et une rémunération pour toute intervention sollicitée auprès des créateurs indépendants**.

## // DISCUSSION

La **diversification des sources de financement** est devenue, au fil des années, une **préoccupation majeure** pour les acteurs des arts visuels. Si le **financement public** (État, collectivités territoriales) reste toujours la **principale source de financement** de la plupart des lieux d'art, il ne certifie en rien la stabilité et la durabilité des structures. Les alternances politiques sont souvent la cause de changements de politiques culturelles qui impactent directement les lieux d'art. Les participants pointent l'importance d'impliquer les élus dans la vie de la structure, en vue de limiter au maximum cette instabilité. Une attention toute particulière doit être apportée à la **constitution des communautés de communes** sur le territoire régional et national, qui peuvent se saisir de la compétence culture. Les acteurs des arts visuels doivent se positionner sur cette question.

Les **acteurs privés** jouent un rôle important dans l'émergence et la valorisation d'une scène régionale dynamique, et notamment les galeries privées. Leur situation est préoccupante, de part leur situation financière précaire. Elles ne bénéficient que très rarement d'aide financière de la part de l'État ou des collectivités, ce qui leur impose de **réfléchir à de nouveaux modèles économiques**. Les galeries pointent l'importance de renforcer leurs liens avec les institutions culturelles.

Cette incertitude généralisée oblige les acteurs et les lieux d'art à réfléchir à de nouvelles sources de financement, notamment privé. Les entreprises et les fondations sont, de plus en plus, sollicitées pour du **mécénat financier, de compétences**, ou pour participer à un projet (accueil d'artistes en résidence par exemple). Certains acteurs pointent la difficulté d'obtenir ce mécénat, qui nécessite du personnel dédié, du temps, d'acquérir des codes spécifiques au monde de l'entreprise ... Cette difficulté se rencontre d'autant plus dans les petites structures dont les moyens humains et financiers sont réduits. La **question de la formation des acteurs et des artistes** se pose alors. Cette recherche est d'autant plus d'actualité que les collectivités demandent aux structures de diversifier leurs financements, notamment dans le cadre des demandes de subvention.

Pour finir, il est important de rappeler que de nombreux lieux d'art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes fonctionnent grâce **au bénévolat**.

## // PROPOSITIONS

À la fin de l'atelier, les participants formulent les propositions suivantes :

1. **Accompagner les structures et les acteurs pour renforcer la part du mécénat dans leur financement.** L'organisation de rencontres régionales permettrait de favoriser et de développer les liens entre les acteurs et le monde de l'entreprise.
2. **En s'appuyant sur la Charte de l'Économie solidaire de l'art, un chantier pourrait être lancé pour valoriser les compétences professionnelles des acteurs des arts plastiques.**
3. **Dans le cadre de la réforme territoriale, il est primordial de repenser la place des arts visuels sur notre territoire.**

## ATELIER 6 // L'ÉCONOMIE DES PROJETS

### [ INVENTER ET INNOVER HORS-INSTITUTION. PÉRENNITÉ ET PRÉCARITÉ. AIDES ET DISPOSITIFS ]

- *Modératrices* : Françoise Lonardonni, responsable du service des publics, Musée d'art contemporain de Lyon ([www.mac-lyon.com](http://www.mac-lyon.com)) // Lélia Martin-Lirot, coordinatrice, Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes ([www.dda-ra.org](http://www.dda-ra.org))
- *Intervenante* : Garance Chabert, directrice, La Villa du Parc ([www.villaduparc.org](http://www.villaduparc.org))

### // LE PROJET « ART ET INDUSTRIE » DE LA VILLA DU PARC

Garance Chabert, directrice de La Villa du Parc à Anemasse, développe depuis trois années un projet hors les murs intitulé *Art et industrie*, qui consiste à travailler avec les entreprises du département de la Haute-Savoie pour qu'elles puissent accueillir des artistes en résidence dans leurs locaux. Un **bassin industriel** est en

effet présent sur le territoire, et l'idée à l'origine du projet était de toucher les professionnels en capacité de soutenir les projets de la Villa du Parc afin de développer de **nouvelles formes de coopération** (mécénat notamment). Il suivait également une demande de la DRAC Rhône-Alpes qui souhaitait amener l'art et la culture dans les entreprises pour favoriser le **développement de projets communs**. Avec le projet *Art et industrie* porté par La Villa du Parc, des entreprises accueillent plusieurs fois et pendant plusieurs mois un artiste, dont le travail peut être restitué sous différentes formes (jusqu'ici par des expositions). Au démarrage, le projet a connu des difficultés car au moment de s'engager, les entreprises se retiraient subitement du projet, peut-être par manque de confiance. Pour Garance Chabert, un projet comme celui-ci doit être mené à très long-terme car il prend beaucoup de temps à se lancer – **des liens doivent être tissés avec les acteurs du territoire**, privés comme publics.

## // DISCUSSION

Les participants constatent que **l'appui institutionnel est un gage de confiance** pour obtenir le soutien d'autres acteurs, publics comme privés. Si un soutien financier est difficile à obtenir, il est toutefois plus facile de compter sur le secteur privé pour de la **mise en réseau, de la formation ou du mécénat de compétences**.

Dans le fonctionnement de certaines structures, **le financement participatif et les partenariats sont des moyens de produire** ; l'échange de compétences est alors la clé de voûte pour mener les projets dans des petites structures ou des collectifs. Néanmoins, comment articuler le fonctionnement d'une structure et de nouveaux projets d'innovation, qui nécessitent des moyens humains et financiers à déployer ? Une proposition de réponse est la proximité, **la rencontre entre des professionnels de différents milieux pour échanger**. Il convient d'allouer du temps à cette **dimension humaine** car elle se construit sur le long-terme.

Toutefois, le premier temps de **repérage de partenaires potentiels**, le « sourcing », est **complexe et chronophage** – cela peut être un frein à la rencontre. Il

faut que ces contacts soient **mutualisés** par une Chambre de commerce, une association ou une collectivité territoriale qui développe un outil (un annuaire par exemple) pour accompagner les structures artistiques. De plus, prospecter pour du mécénat de projets est un processus long alors que ce soutien intervient sur quelques mois d'une exposition ; il en va de même pour une campagne de financement participatif qui absorbe beaucoup de temps et d'énergie. La question de la **pérennité** n'est donc pas réglée.

## // PROPOSITIONS

À la fin de l'atelier, les participants formulent les propositions suivantes :

1. **Développer la formation et l'accompagnement juridique des professionnels afin de faciliter le développement du mécénat.**
2. **Prévoir l'organisation par la Région Auvergne-Rhône-Alpes de « rencontres mécénat » pour le secteur d'activité des arts visuels.**
3. **Organiser la circulation des compétences et des savoir-faire**, en particulier pour les démarches les plus innovantes et les plus risquées, facilitant ainsi leur partage avec les autres professionnels de la région. **Constituer un groupe de travail pour dialoguer et tenter de structurer le réseau** des arts visuels en Auvergne-Rhône-Alpes.

## THÈME 3 // QUELS RÔLES ET MISSIONS POUR LES ARTS VISUELS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ?

### ATELIER 7 // FORMER LES ARTISTES ET LES PROFESSIONNELS

#### [ FORMATION INITIALE ET FORMATION CONTINUE ]

- *Modérateur* : Gilles Levavasseur, directeur des études et de la recherche, École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) de Lyon ([www.ensba-lyon.fr](http://www.ensba-lyon.fr))
- *Intervenant* : Grégory Jérôme, chargé de mission Formation continue à la Haute école des arts du Rhin (HEAR) ([www.hear.fr](http://www.hear.fr))

#### // LE PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE DE LA HAUTE ÉCOLE DES ARTS DU RHIN (HEAR)

Grégory Jérôme est chargé de mission formation continue à la Haute école des arts du Rhin (HEAR) ; il est par ailleurs conseiller juridique dans une association en charge d'informer et d'accompagner les artistes à Strasbourg.

**Avant 2012, les artistes professionnels étaient les seuls actifs en France à ne pas payer de contribution à la formation professionnelle continue et à ne pas en bénéficier.** Or une personne qui n'est pas en capacité de se former tout au long de son parcours professionnel peut être soumise à des risques sociaux : la **déqualification**, la **disqualification** voire l'**exclusion du monde du travail**. En juillet 2012, une loi est votée pour le droit à la formation des artistes, qui prendra application en 2013. Le soin de gérer l'offre de formation des artistes est alors confié à l'Afdas (Association pour la formation des artistes du spectacle – intermittents et artistes audiovisuels), qui centralise les propositions de formation proposées par des organismes privés (officines).

À la Haute école des arts du Rhin (HEAR), des programmes de formation continue sont proposés et dispensés durant les périodes de creux (vacances

estivales notamment) par des artistes, pour des artistes. Il semble en effet que les programmes de formation continue de l'Afdas soient **inadaptés aux artistes visuels**, tant dans leur forme que dans leur fond (cloisonnement des disciplines, vocabulaire inadapté, etc.). Grégory Jérôme et l'équipe de la Haute école des arts du Rhin (HEAR) ont fait le choix d'**impliquer des artistes pour former d'autres artistes sur des techniques et des outils particuliers**.

## // DISCUSSION

Les écoles d'art ont entamé le processus de création de programmes de formation continue car elles ont à la fois **une expertise sur la formation des artistes, les équipements et les locaux adéquats**. Toutefois, on constate aujourd'hui que l'offre de formation destinée aux artistes graphiques et plastiques est assez peu développée, et quand elle existe elle est essentiellement portée par des officines de formation – des entreprises privées qui répondent à un marché, à une demande en fonction des besoins les plus lucratifs, pour une offre souvent très coûteuse. Le problème est donc que les artistes ont un droit à la formation reconnu, mais que **l'offre de formation n'est pas en adéquation avec les singularités de leur métier**.

Certains artistes présents autour de la table mettent l'accent sur la **nécessité de soutenir davantage la création et la production des œuvres**, à travers la mise à disposition d'espaces pour créer ou un meilleur financement de leurs projets artistiques. Néanmoins, l'idée que d'autres structures de la région Auvergne-Rhône-Alpes développent des programmes de formation continue est évoquée – afin notamment de **mieux répondre aux besoins des artistes**, d'**accentuer le maillage territorial** et de **diversifier les sources de financement des structures**. Dans le cas de la Haute école des arts du Rhin (HEAR), le développement des programmes de formation continue a été lucrative – elle permet aujourd'hui de financer le fonctionnement de la structure et de générer des recettes, qui permettent à l'école davantage d'indépendance financière vis-à-vis des collectivités.

**Tout l'enjeu est finalement de parvenir à articuler le droit commun d'un côté et les spécificités du champ des arts visuels de l'autre : il faut des intermédiaires** pour favoriser cette articulation. Les artistes et les acteurs culturels doivent se saisir de l'opportunité du droit à la formation pour **formuler leurs besoins**, et ainsi définir des plans de formation ou des dispositifs d'accompagnement adaptés à leurs besoins et aux spécificités de leurs métiers (accès à des espaces de travail, à des outils de travail, au droit, à une forme particulière d'économie, etc.).

## // PROPOSITIONS

À la fin de l'atelier, les participants formulent les propositions suivantes :

- 1. Travailler sur une meilleure compréhension mutuelle, une meilleure communication de ces dispositifs vers le milieu artistique et une identification des besoins des artistes en lien avec leur pratique.** Il faut que les interlocuteurs des artistes (OPCA, Caisse d'assurance maladie, Pôle emploi, etc.) soient en capacité d'appréhender les multiples parcours et besoins des artistes – il faut donc mettre en oeuvre un travail d'information auprès des prescripteurs et avoir en leur sein un interlocuteur dédié pour informer, former aux réalités des artistes. L'objectif est de favoriser la compréhension des besoins, des situations, pour prendre en compte la complexité de la vie socio-professionnelle des artistes.
- 2. Créer une instance intermédiaire – « Chambre consulaire » ou « Chambre d'artistes » sur le modèle d'une Chambre de commerce – afin de défendre les intérêts des artistes.** Elle aurait pour mission de faire remonter les besoins collectifs et individuels, pour évaluer et aider les professionnels des arts visuels, et finalement soutenir la création. Cette Chambre pourrait de surcroît mener des actions de lobbying auprès des élus locaux pour faire prévaloir le droit à la formation.

3. **Élargir la notion de « formation » pour pouvoir prendre en compte des formats exclus par définition** (connaissances et compétences acquises de façon empirique).

## ATELIER 8 // ÉDUIQUER ET FAIRE SOCIÉTÉ

### [ SERVICE DES PUBLICS. ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE. APPRENTISSAGE DU REGARD. RÔLE SOCIAL DES ARTS VISUELS ]

— *Modérateur* : Emmanuel Tibloux, directeur de l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) de Lyon ([www.ensba-lyon.fr](http://www.ensba-lyon.fr))

— *Intervenant* : Nicolas Audureau, directeur du CAP – Centre d'arts plastiques de Saint-Fons ([lecap-saintfons.com](http://lecap-saintfons.com))

#### // PARCOURS DE NICOLAS AUDUREAU

Nicolas Audureau dirige LE CAP – Centre d'arts plastiques de Saint-Fons (France). Curateur, il cultive la porosité des formats d'exposition et invite des artistes qui interrogent l'espace social. Il a publié notamment les catalogues suivant : *Colocation* (La box, Bourges, 2009), *Res publica* (cnap, Paris, 2010).

#### // DISCUSSION

En cours de récupération des données

#### // PROPOSITIONS

À la fin de l'atelier, les participants formulent les propositions suivantes :

1. **Admettre et garantir que l'art est un espace-temps de libre exercice de l'attention**, entendue à la fois comme concentration et comme soin, car c'est à ce titre qu'il contribue à éduquer et faire société. En ses œuvres comme en ses

processus, il est attention portée au contexte, aux matériaux, aux formes, aux relations et au monde. C'est à ce titre qu'il contribue à éduquer et faire société.

2. **Laisser à l'artiste et au public le temps d'exercice de l'attention, en intégrant celui-ci dans l'ensemble de la chaîne, depuis la conception du projet jusque dans les outils d'évaluation.** Le travail de l'art, qui est le travail de l'attention, c'est-à-dire de la concentration et du soin, est un travail stratifié, complexe et long. Aucune attention n'est possible sans que ne soit garanti le temps de son exercice. Ce temps doit être laissé à l'artiste comme au regardeur. Il doit être intégré dès l'amont, dans la conception des projets, jusqu'en aval, dans les politiques d'évaluation.
3. **Considérer que la médiation doit être investie comme un enjeu spécifique dès lors que l'art a une dimension publique mais qu'il n'appartient pas à l'artiste d'assurer la médiation de son propre travail :** le médiateur est un acteur à part entière et nécessaire. Elle ne doit pas être conçue comme un supplément mais comme un élément même du projet. Il n'appartient pas pour autant à l'artiste d'assurer la médiation de son propre travail : pas plus que le médiateur n'est artiste, l'artiste n'est médiateur. Le médiateur est un acteur à part entière et nécessaire dès lors que l'art est public.

## ATELIER 9 // CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE

### [ INNOVATION, VALORISATION ET FERTILISATION DU TERRITOIRE ]

— *Modérateur* : Stéphane Sauzedde, directeur de l'École Supérieure d'Art Annecy Alpes (ESAAA) ([www.esaaa.fr](http://www.esaaa.fr))

— *Intervenant* : Jérôme Delormas, président de 369 Éditions ([www.369editions.com](http://www.369editions.com))

### // PARCOURS DE JÉRÔME DELORMAS

Jérôme Delormas est **co-fondateur de 369 éditions**, qui crée des collections de livres, édite du design à la croisée des savoir-faire traditionnels et de l'innovation technologique, organise des rencontres éditorialisées. Entre 1986 et 1993, il a occupé diverses fonctions au Ministère de la Culture. Puis de 1994 à 1998, Il a été attaché culturel pour le Nord de l'Espagne et **directeur de l'institut français de Bilbao**, en Espagne où il a co-fondé le centre de production artistique Consonni. De 1998 à 2000, il est **directeur de l'institut franco-japonais du Kansai**, de la Villa Kujoyama (résidence pluridisciplinaire d'artistes et de chercheurs), ainsi que Président de l'Académie de musique française, à Kyoto. Entre 2003 et 2008, Jérôme Delormas **dirige le centre d'art contemporain de la ferme du Buisson puis le lux, scène nationale de Valence**. Entre 2008 et 2016, il est le **premier directeur général et artistique de la Gaîté lyrique** à Paris, lieu culturel ouvert au public en 2011. Lieu culturel de référence dans son domaine, la Gaîté lyrique accueille durant sa direction chaque année environ 300 000 visiteurs, se dote d'un centre de ressources innovant incluant le jeu vidéo, d'un incubateur d'entreprises culturelles, offre des bars et lieux de convivialité.

## // DISCUSSION

Pour les participants, il y a une différence entre les politiques culturelles voulues par les élus, qui privilégient la diffusion, et la réalité du terrain marquée par l'éclosion de nouveaux lieux culturels, de nouvelles expériences, plus transversales, de création.

Dans notre société actuelle, où la valeur économique prédomine, il est essentiel de réaffirmer que les arts visuels produisent **de la valeur ajoutée sociale, culturelle et artistique**. Un effort de pédagogie doit être mené pour expliquer aux élus que les arts visuels apportent autre chose qu'une simple valeur économique. Les arts visuels suivent **une temporalité différente**, plus lente, qui ne débouche pas forcément immédiatement sur de la valeur ajoutée. Il est nécessaire de valoriser cette démarche, y compris dans **la prise de risque** commune à l'ensemble des acteurs du secteur.

Les acteurs sont confrontés, dans leur travail quotidien, à **la question de l'évaluation** de leurs projets, notamment à l'occasion des demandes de subvention, qui peut être dans certains cas imposée par les collectivités ou les partenaires. Les critères d'évaluation sont le plus souvent déconnectés de la réalité du terrain, et ne permettent pas aux acteurs de valoriser leurs activités. Les acteurs des arts visuels désirent s'engager dans une **optique de co-construction**, qui vise à concevoir une **méthodologie qui serait plus proche du terrain**, qui répondrait aux enjeux et aux difficultés qu'ils rencontrent.

Il est également important de rappeler que certaines collectivités tentent d'impulser une dynamique différente, **en modifiant leurs schémas de réflexion et d'évaluation**, en faisant **primer le qualitatif sur le quantitatif**. Le projet pédagogique développé par les lieux d'art est ainsi valorisé. Les collectivités ne désirent plus être perçues comme de simples guichets par les acteurs, mais bien comme des partenaires à part entière, qui peuvent participer à la construction de projets ou mettre à disposition leurs compétences.

## // PROPOSITIONS

À la fin de l'atelier, les participants formulent les propositions suivantes :

1. **Réinventer collectivement les outils de l'appréciation de la valeur des arts visuels** (permettre un « retour d'expérience », revaloriser le qualitatif...).
2. **Créer une forme de célébration des projets inspirants en prise avec les problèmes contemporains majeurs** (réchauffement climatique, mutation technologique...), des projets hybrides agençant les disciplines.
3. **Organiser la circulation des compétences et des savoir-faire**, en particulier pour les démarches les plus innovantes et les plus risquées, facilitant ainsi leur partage avec les autres professionnels de la région.

## 30 JUIN 2017 // RESTITUTION DES THÈMES

À l'issue des rencontres *Panorama* et après un travail de réécriture, les rapporteurs sont arrivés à **24 propositions présentées aux collectivités territoriales et à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes**, listées ci-après :

- 1. Rédiger un diagnostic fin, quantitatif et qualitatif, qui nommerait à la fois les singularités de notre territoire et ses spécificités par rapport à d'autres.** Il s'agirait d'un diagnostic prospectif qui devra faire saillir ce qui est un enjeu à l'échelle régionale. Pour ce faire, seront organisés, dans le cadre d'un SODAVI, des ateliers thématiques et géographiques. Certains ateliers devront être construits de telle manière que les élus des différents territoires et leurs services soient associés à la réflexion dès le départ.
- 2. Construire une plateforme régionale collaborative qui regrouperait plusieurs sections :** un espace d'informations pour les professionnels et les artistes (aides, annuaire des partenaires, formations ...), le recensement d'espaces vacants à investir, des outils à partager entre professionnels (critères d'évaluation du public), un espace de discussion « blabla-art », la mise à disposition d'espaces collaboratifs, la diffusion de l'actualité de la région à l'échelle nationale et internationale... Sa création s'appuiera sur un diagnostic qui permettra de recenser l'existant. Un groupe ressources sera créé pour travailler à un cahier des charges précis et faire le lien avec des experts en informatique.
- 3. Faciliter et accompagner l'implantation des acteurs/artistes sur notre territoire en mettant à disposition des ateliers et des logements** (initiatives privées et publiques). La mise à disposition d'espaces vacants par les collectivités territoriales et les privés pourrait être facilitée par la création de la plateforme régionale ou d'une banque d'échange. Toutefois, l'ouverture de ces espaces vacants, et notamment les friches, nécessiterait une charte de bon usage d'occupation des espaces. Elle permettrait ainsi aux collectivités

territoriales et privés de comprendre ce qu'ils y gagnent et de les rassurer. Cela permettrait également de réfléchir à d'autres publics (soutien aux dossiers ERP par les services compétents). En parallèle, une remise à plat de l'ensemble des aides à la création et à l'installation, de la DRAC et des collectivités territoriales, est nécessaire.

4. **Faciliter la mobilité des artistes et des acteurs sur le territoire par la mise en place de dispositifs spécifiques** : une carte professionnelle qui permettrait de négocier collectivement l'accès gratuit à l'ensemble des structures artistiques quelle que soit leur tutelle ; une carte « pass art » qui accorderait la gratuité du TER pour l'ensemble des acteurs (étudiants, artistes et professionnels).
5. **La nécessité d'un service des arts visuels à la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui travaille en interaction avec les acteurs, les collectivités et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.**
6. **La rédaction d'un annuaire d'entreprises et de professionnels**, qui deviendraient les interlocuteurs privilégiés des lieux d'art et des artistes de la région, valorisant ainsi leur travail et favorisant une économie locale.
7. **Donner la possibilité aux artistes et aux acteurs de pouvoir bénéficier de vrais échanges internationaux**, c'est-à-dire pouvoir partir, revenir, accueillir. Et ce grâce à la mise en place de dispositifs de financement spécifiques, de partenariats internationaux avec les collectivités, ou encore l'invitation de partenaires économiques.
8. **Les acteurs artistiques sont experts des territoires dans lesquels ils s'inscrivent. Ils doivent être perçus comme tels et avoir leur place**, au même titre que les acteurs économiques ou les urbanistes, pour travailler à la planification territoriale à travers les politiques de la ville, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.
9. **Compléter et améliorer la mise en place de lieux ressources sur l'ensemble du territoire** : espaces de conseil (juridique, pratique), de rencontre (entre les artistes, les commissaires, les critiques...), d'information et de formation post-diplôme. La création d'un forum, rattaché à la plateforme numérique régionale, faciliterait l'accès aux travaux des artistes et le partage d'expériences.

10. **Demander à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes de supprimer le critère de l'âge pour ses bourses** (aide à la création, mais aussi celle à l'installation). Elles sont actuellement réservées aux artistes qui ont obtenu leur diplôme depuis cinq ans. Ce changement permettrait de valoriser une scène artistique régionale non seulement dynamique mais aussi émergente.
11. Concernant le développement d'innovations économiques (notamment le mécénat), **favoriser et accompagner les échanges entre les entreprises, les acteurs de la scène artistique et les collectivités à travers l'organisation de rencontres à l'échelle régionale**, précisément ciblées vers le secteur des arts visuels.
12. **Les obligations de résultat quantitatives ne sont plus adaptées aux réalités économiques**. En vue de s'adapter à ce contexte difficile et à l'économie de toutes les structures - prenant notamment en considération la rémunération des artistes - nous souhaiterions **privilégier la qualité de programmation en réduisant à quatre le nombre d'expositions minimum à réaliser chaque année**.
13. À l'échelle territoriale, se ressent le fort **besoin d'accompagnement à la formation de tous les maillons professionnels** : artistes, diffuseurs, commissaires, régisseurs, médiateurs, communicants. Il est nécessaire d'accompagner juridiquement l'ensemble des acteurs des arts visuels en vue de favoriser la mise en œuvre de projets.
14. **Afin de prendre en compte les réalités quotidiennes et simplifier la gestion administrative et financière des structures**, notamment les petites structures que cela peut mettre en péril, il paraît important de **rationaliser et homogénéiser les calendriers des subventions** : envoi des notifications, versements...
15. En ayant à l'esprit la Charte de l'économie solidaire de l'art, nous souhaiterions **mettre en place un chantier qui valorise nos compétences professionnelles, à tous les niveaux**. En étant accompagnés par les tutelles, structurer et déterminer comment appliquer à bon escient et de façon efficace

sur le territoire les conventions collectives nationales et autres dispositifs qui stabilisent et renforcent notre écosystème.

16. Dans le cadre de la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes, et alors que les priorités culturelles des communautés de communes sont en train d'être déterminées, **il semble primordial que les arts visuels occupent une place importante sur notre territoire, et ce en s'appuyant sur les réseaux et les savoir-faire déjà existants**. En accord avec les tutelles, l'idée de créer un fonds de dotation, dont l'échelle et l'application restent à déterminer, serait peut-être à préconiser.
17. Considérant que l'offre de formation diffusée par l'Afdas (Association pour la formation des artistes du spectacle) est insatisfaisante et que les établissements d'enseignement supérieur ont une mission de formation continue professionnelle, il est proposé de **créer, au sein de l'Adéra, une commission qui interrogerait et préconiserait ce qui fait formation pour les artistes et les professionnels de la création**. Il est nécessaire de construire un programme de formation qui corresponde aux attentes des artistes et des professionnels de la création, susceptible d'entrer dans le cadre réglementaire du ministère du travail et d'être décliné dans les écoles et les structures intermédiaires.
18. **Créer une chambre consulaire ou une instance intermédiaire qui représenterait les intérêts des artistes et des professionnels de la création relativement à leur formation.**
19. **Admettre et garantir que l'art est un espace-temps de libre exercice de l'attention**, entendue à la fois comme concentration et comme soin, car c'est à ce titre qu'il contribue à éduquer et faire société. En ses œuvres comme en ses processus, il est attention portée au contexte, aux matériaux, aux formes, aux relations et au monde. C'est à ce titre qu'il contribue à éduquer et faire société.
20. **Laisser à l'artiste et au public le temps d'exercice de l'attention, en intégrant celui-ci dans l'ensemble de la chaîne, depuis la conception du projet jusque dans les outils d'évaluation**. Le travail de l'art, qui est le travail de l'attention, c'est-à-dire de la concentration et du soin, est un travail stratifié, complexe et

long. Aucune attention n'est possible sans que ne soit garanti le temps de son exercice. Ce temps doit être laissé à l'artiste comme au regardeur. Il doit être intégré dès l'amont, dans la conception des projets, jusque qu'en aval, dans les politiques d'évaluation.

21. **Considérer que la médiation doit être investie comme un enjeu spécifique dès lors que l'art a une dimension publique mais qu'il n'appartient pas à l'artiste d'assurer la médiation de son propre travail** : le médiateur est un acteur à part entière et nécessaire. Elle ne doit pas être conçue comme un supplément mais comme un élément même du projet. Il n'appartient pas pour autant à l'artiste d'assurer la médiation de son propre travail : pas plus que le médiateur n'est artiste, l'artiste n'est médiateur. Le médiateur est un acteur à part entière et nécessaire dès lors que l'art est public.
22. **Organiser la circulation des compétences et des savoir-faire**, en particulier pour les démarches les plus innovantes et les plus risquées, facilitant ainsi leur partage avec les autres professionnels de la région.
23. **Réinventer collectivement les outils de l'appréciation de la valeur des arts visuels** (permettre un « retour d'expérience », revaloriser le qualitatif...).
24. **Créer une forme de célébration des projets inspirants en prise avec les problèmes contemporains majeurs** (réchauffement climatique, mutation technologique...), des projets hybrides agençant les disciplines.

//

# PANORAMA

ENJEUX ET PERSPECTIVES DES *ARTS VISUELS*  
EN *AUVERGNE-RHÔNE-ALPES*

- [WWW.PANORAMA2017.FR](http://WWW.PANORAMA2017.FR) -



A Les Écoles  
D supérieures  
É d'art  
R Auvergne  
A Rhône-Alpes

